

LES AGRICULTEURS NE SONT PAS SEULS CONCERNÉS

Elus, lotisseurs, gestionnaires de voiries, travaillent main dans la main, pour que les eaux pluviales urbaines soient de mieux en mieux gérées. Leur action complète les mesures conduites par les agriculteurs contre le ruissellement.

"Face au ruissellement tout le monde est concerné et doit être solidaire", rappelle Monsieur Rousselet, Président du syndicat des bassins versants de la Rançon-Fontenelle. En effet, le ruissellement naît sur différentes surfaces : parcelles cultivées suite à la battance, routes, toitures, parkings... Les agriculteurs, par la couverture des sols en hiver, par le déchaumage grossier, par le binage des betteraves, luttent contre le ruissellement. En complément, des actions non agricoles doivent être entreprises sur le territoire urbanisé.



M. ROUSSELET : "FACE AU RUISSÈLEMENT, TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ"

"L'action du syndicat ne résout pas tous les problèmes d'inondations explique Monsieur Rousselet. Les communes, par exemple, ont gardé leur compétence dans le domaine du ruissellement urbain". Le syndicat de bassin versant peut néanmoins leur apporter un appui sur ce sujet. D'ailleurs, plusieurs maires ont sollicité l'avis du syndicat de la Rançon-Fontenelle lors de projets de lotissements. "Sur le terrain, on regarde l'exutoire des eaux de la future zone urbaine. On explique au maire et au lotisseur que l'imperméabilisation d'un secteur ne doit pas aggraver la vulnérabilité en aval, face aux inondations. Ensuite lors des réunions de travail, on veille à ce que les ouvrages de gestion des eaux pluviales de la future zone bâtie soient correctement dimensionnés".

Un projet global
"Dans certains cas, on conseille même au maire de réaliser un sché-

ma pluvial sur l'ensemble de sa commune, pour avoir une vision globale. Pour que les projets communaux soient en adéquation avec ceux du syndicat, une coopération est nécessaire entre les différents acteurs, ajoute Bérangère Hennache, animatrice du même syndicat. Nous souhaiterions être associés systématiquement à chaque projet. Pour cela, nous avons encore un gros travail de communication afin d'expliquer aux élus communaux, la nécessité d'être vigilant sur les volumes engendrés par une zone urbaine". "Le syndicat, par les ouvrages qu'il réalise, répare en partie les erreurs du passé. Mais il veille aussi à ce que de nouvelles

bêtises ne soient pas commises", conclue le Président. Ainsi par exemple, en matière de gestion des eaux pluviales, Monsieur Delarue, maire de Bacqueville-en-Caux, est satisfait de sa collaboration avec le bureau d'études Infra Service. Il a fait appel à cette société, pour le lotissement qui est en cours d'achèvement sur sa commune. "Au départ, l'équipe municipale a visité une de leur réalisation sur la commune de Bois-Guillaume. Nous avons été enchantés de constater qu'on pouvait faire autrement que du "tout tuyau". Nous avons vu des solutions permettant d'infiltrer l'eau sur place". Il faut dire qu'après les évène-

ments de décembre 99, à Bacqueville comme ailleurs, on a pris conscience de l'importance de ne pas rejeter systématiquement les eaux du plateau vers l'aval. "Pour ce lotissement, explique Monsieur le Maire, la configuration risquait d'accroître les problèmes sur la commune, et aussi en aval sur la vallée de la Vienne".

Aussi les pelouses

Le projet, conçu par Infra Service, consiste en un ensemble de noues enherbées dans les pelouses et en une succession de petites retenues en cascade. "Au départ, les riverains se sont étonnés de voir que leur terrain n'était pas plat, remarque Monsieur Delarue. Il a fallu quelques explications. Mais quand l'herbe a poussé partout et qu'ils ont vu l'ensemble fonctionner, ils ont compris. Ces ouvrages ne doivent pas être clôturés, ils font partie intégrante des espaces verts du quartier". Ce type d'aménagement nécessite une grande rigueur dans les terrassements. Les pentes des retenues, notamment, doivent être assez douces par mesure de sécurité vis-à-vis des enfants. "La prochaine réalisation sur notre commune est un supermarché. Un hectare va être imperméabilisé. Les ruissellements à gérer vont être importants. Pour nous, c'est sûr, les aménagements pluviaux seront conçus sur le modèle de ce lotissement". Monsieur Cordevant travaille à l'antenne du Havre de la Direction Départementale des Infrastructures (service du Conseil Général

chargé de la gestion des routes départementales). Il explique que pour eux aussi la façon de faire a changé. "L'expression gestion du ruissellement pluvial a remplacé celle d'assainissement routier. Désormais, l'espace à considérer n'est plus seulement la route, mais la route dans son environnement. Ceci permet d'intégrer les interactions entre les eaux de la route et les eaux du bassin versant. Lors d'un projet routier, les études préalables sont lancées à l'échelle du bassin versant et tous les maîtres

d'ouvrage concernés sont associés. L'avancement du projet repose sur la négociation et l'entente entre les acteurs. Pour le doublement de la déviation de Montvilliers par exemple, la DDI a réalisé quatre prairies inondables en cascade, qui viennent compléter une retenue du syndicat de bassin versant. Ensemble, les ouvrages gèrent l'eau de ruissellement du bassin versant et l'eau de la plate-forme. Les projets les plus simples, ajoute Monsieur Cordevant, sont ceux où l'on peut séparer totalement les eaux

en fonction de leur origine. Alors les eaux de plate forme sont gérées par des bassins spécifiques et on assure la libre circulation des eaux du bassin versant sous la voirie, par des buses. La structure de bassin versant prend en charge la gestion des eaux du bassin versant. C'est le cas pour la déviation poids lourds de Fécamp. L'important, c'est que les ouvrages hydrauliques de la route et ceux du bassin versant soient prévus avec une cohérence d'ensemble".



PRAIRIE INONDABLE RÉALISÉE PAR LA DDI LE LONG DE LA DÉVIATION DE MONTVILLIERS

